

RAPPORT DE CONSULTATION ARRONDISSEMENT DES RIVIÈRES

MANDATÉ : Conseil de quartier de Duberger-Les Saules

RÉF. : R.C.A.2V.Q. 223

Date : 2018-05-09

Consultation publique

Demande d'opinion

Assemblée publique
de consultation

Origine :

Conseil municipal

Comité exécutif

Conseil d'arrondissement Direction d'arrondissement

Le projet :

Projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la zone 22617lp.*

(Réf. : Parc industriel Duberger Sud)

Objet de la consultation :

L'Arrondissement des Rivières souhaite apporter des modifications à son Règlement sur l'urbanisme (R.C.A.2V.Q. 4) relativement à la zone 22617lp.

Cette zone est située approximativement à l'est de l'autoroute Robert-Bourassa, au sud de l'emprise ferroviaire, à l'ouest de l'avenue Saint-Sacrement et au nord de l'autoroute Charest.

Les modifications proposées sont les suivantes :

1. Modifier le plan de zonage, de manière à :
 - Créer une nouvelle zone 22628Cc à même une partie de la zone 22617lp qui est réduite d'autant.
 - Agrandir la zone 22622lp à même une partie de la zone 22617lp qui est réduite d'autant, afin d'y englober le lot numéro 2 780 822-P2 du cadastre du Québec.
2. Modifier la grille de spécifications de la zone 22617lp, de manière à :
 - Retirer les usages du groupe *R1 Parc*.

Déroulement de la consultation :

1. Ouverture et présentation générale du dossier soumis à la consultation par le conseiller en consultations publiques.
2. Intervention de la conseillère municipale du district des Saules.
3. Présentation du projet de modification de la zone concernée et information indiquant que le projet de modification contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par le conseiller en urbanisme.
4. Période de questions et commentaires du public.
5. Période de questions et commentaires des membres du conseil.
6. Vote des membres du conseil sur les options soumises.

RAPPORT DE CONSULTATION ARRONDISSEMENT DES RIVIÈRES

Options soumises au vote :	Résultats du vote
Description des options	
1. Recommander au conseil d'arrondissement d'accepter la demande.	6
2. Recommander au conseil d'arrondissement de refuser la demande.	0
3. Abstention	0
	Total : 6 votes

Questions et commentaires du public :

Aucune question, aucun commentaire

Questions et commentaires du conseil d'administration du conseil de quartier :

- Un membre demande des précisions sur les groupes d'usages autorisés dans la zone 22622lp qui est enclavée dans la zone 22617lp.

Réponse de la Ville : Les usages autorisés dans la zone 22622lp permettent des activités d'industrie lourde.

Recommandation du conseil d'administration du conseil de quartier :

Accepter la modification intitulée *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la zone 22617lp.*

Personnes présentes :

Mmes Nathalie Bélisle*, trésorière, Jessie Martin*, administratrice, Dominique Tanguay, conseillère municipale MM. Luc Dumont*, vice-président, Serge Fortier*, secrétaire, Hervé Landri Fondja*, administrateur, Patrick-André Lavoie*, président.

* Ont droit de vote au conseil d'administration.

Personnes ressources : M. Michel Hubert, conseiller en urbanisme, à la Division de la gestion du territoire des Arrondissements des Rivières et de La Haute-Saint-Charles.

Secrétaire de soutien : Mme Carole-Anne Allard-Dufour.

Animation : M. Mario Demeule, conseiller en consultations publiques au Service de l'interaction citoyenne.

4 citoyens sont présents (2 femmes, 2 hommes)

Nombre d'interventions :

- Public : 0
- Membres du conseil d'administration : 1

Documents de présentation :

- Fiche synthèse du projet et plans du secteur concerné (remis aux membres et au public).
- Présentation de type PowerPoint du projet de règlement (présentée aux membres et au public).

**RAPPORT DE CONSULTATION
ARRONDISSEMENT DES RIVIÈRES**

Signature :

Date : 11 mai 2018

Ce document est approuvé et signé par le président

M. Patrick-André Lavoie
Président du conseil de quartier de Duberger-Les Saules

Ce rapport est transmis à la Division de la gestion du territoire des Arrondissements des Rivières et de La Haute-Saint-Charles afin qu'il soit annexé à leur rapport, lequel est transmis au conseil d'arrondissement.